



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Laos

Question écrite n° 78437

## Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de la communauté hmong. Les ressortissants de celle-ci, qui sont perçus par le gouvernement laotien comme des opposants au gouvernement, sont victimes depuis plusieurs mois de graves atteintes à leurs droits humains les plus élémentaires. Au cours des deux dernières années, une recrudescence du nombre des opérations militaires ordonnées par le gouvernement laotien contre les groupes rebelles semble s'être opérée, n'épargnant pas plus les combattants que les personnes âgées, les femmes, les enfants ou les malades. Des ONG telles qu'Amnesty international s'inquiètent par ailleurs des conditions de détention dans lesquelles sont retenus plusieurs centaines de rebelles hmongs qui se seraient rendus aux autorités laotiennes au cours des derniers mois. Il demande donc quelles actions diplomatiques sont mises en oeuvre pour permettre de garantir le respect des droits de l'homme dans ce pays.

## Texte de la réponse

La France entretient avec la république populaire démocratique lao un dialogue régulier, constructif, mais exigeant sur la situation des droits de l'homme et des libertés individuelles et collectives. Ce sujet est abordé lors de chaque rencontre de haut niveau. Il fait l'objet d'une approche commune avec nos partenaires de l'Union européenne. Les demandes françaises et européennes sont actualisées en permanence pour tenir compte de la situation réelle. La situation des Hmongs du Laos est un sujet particulier de préoccupation pour la France comme pour ses partenaires européens. Il faut la voir à la lumière de l'histoire récente du pays et de sa très grande pauvreté. La France encourage les autorités laotiennes à poursuivre une politique active et soutenue de lutte contre la pauvreté, sans discrimination ethnique ou territoriale et au profit de tous. La réinstallation de personnes déplacées dans un esprit de concorde nationale et de règlement pacifique des différends doit constituer une priorité, et ces principes doivent s'appliquer en particulier aux Hmongs. La France, pour sa part, leur accorde depuis des années une attention particulière. Plusieurs milliers de Hmongs qui avaient pris part à nos côtés aux combats de la première guerre d'Indochine ont été accueillis sur notre sol, y compris en métropole. Ces communautés ont su s'intégrer, et participer activement à la vie de leurs communautés d'accueil, comme c'est le cas en Guyane française. Un grand nombre de Hmongs ont été accueillis dans d'autres pays dans le cadre de programmes internationaux de réinstallation. La République populaire démocratique lao est aussi un PMA (pays moins avancé) enclavé, auquel la France apporte aide humanitaire et au développement. Celle-ci vise explicitement à venir en soutien aux populations les plus défavorisées et à lutter contre la pauvreté quelle que soit leur origine ethnique. Le Laos est inscrit à ce titre au fonds de solidarité prioritaire et a reçu en 2003 de la France plus de 15,5 millions d'euros. Nos concours sont mis en oeuvre avec rigueur et en étroite coopération avec les organisations des Nations-unies, notamment le programme des Nations-unies pour le développement (PNUD) et le programme alimentaire mondial (PAM).

## Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription** : Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 78437

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 22 novembre 2005, page 10681

**Réponse publiée le** : 27 décembre 2005, page 12017